



## DESIREZ-VOUS DEVENIR CANDIDAT JUGE D'ATTELAGE ?

### Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour la formation et l'admission comme candidat juge d'attelage. Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

### Profil d'officiel (base)

#### 1. Licence imposée

Par principe, une licence est requise pour devenir fonctionnaire de sport. Des demandes d'exception doivent être présentées à la formation des officiels par les sociétés membres concernées.

#### 2. Restriction d'âge

##### 2.1 Age minimal pour l'admission

Un âge minimal de 18 ans est requis pour devenir fonctionnaire de sport.

##### 2.2 Age maximal pour la fin de l'activité

L'activité de fonctionnaire de sport prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

#### 3. Examen

Aucun examen n'est demandé pour devenir candidat. Un examen est obligatoire pour l'admission au degré de fonction définitif. De l'expérience pratique, la fréquentation des cours correspondants ainsi que la réussite d'un examen sont donc requises. Le candidat doit effectuer l'examen pour l'accès au prochain degré de fonction, dans l'espace de 4 ans après le début de son activité en tant que candidat, sinon il sera automatiquement tracé de la liste des officiels.

#### 4. Durée de formation

Dès le début de la pratique de l'activité jusqu'à l'admission au prochain degré de fonction, la formation doit durer 2 ans au maximum.

#### 5. Pratique de l'activité de fonctionnaire de sport

La pratique de l'activité de fonctionnaire de sport se compose d'un nombre minimal d'engagements par an. Un fonctionnaire de sport, qui n'a plus pratiqué d'activités durant 4 ans, est automatiquement tracé de la liste des officiels.

#### 6. Validité et entrée en vigueur

Ces conditions ont été approuvées le 30 juin 2001 par la conférence des présidents et entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

### Admission en qualité de candidat juge d'attelage

Chaque printemps (selon besoin tous les deux ans), le directoire de la discipline attelage organise un cours d'initiation pour candidat juge se terminant par un court test d'aptitude.

Les candidats juges admis effectuent un programme de formation d'une durée de 2 ans avant de passer l'examen de constructeur de parcours.

Exigences :

- Avoir une licence d'attelage M/S ou être déjà juge de dressage ou entraîneur de société attelage.
- Licence de dressage ou de saut serait un avantage
- Age minimal recommandé : 25 ans.

### Formation

En 1<sup>ère</sup> année du programme de formation, le candidat juge doit juger en tant qu'assistant d'un juge à au moins quatre tournois. Parmi les épreuves disputées, au moins une pour attelage à 4 chevaux et une pour poneys ainsi qu'un parcours d'obstacles doit être concourus.

Pendant la 2<sup>ème</sup> année, le candidat juge doit juger au minimum 3 épreuves de dressage.

Le candidat juge peut être engagé, excepté en tant que juge C, lors d'épreuves à 4 chevaux seulement sous assistance. Lors d'épreuves partielles, un seul candidat juge peut être engagé.

Les candidats juges ne peuvent pas juger de championnats suisses et d'épreuves pour attelage à 4 chevaux.

Les cours pour juge organisés au printemps et en automne doivent être fréquentés.

L'examen de juge a lieu après 2 ans.

### Déposition du formulaire d'inscription

Au secrétariat Swiss Equestrian, formation des officiels. Le directoire de la discipline attelage examine et accepte la demande. Le nom des CJ sera publié sur info.swiss-equestrian.ch.

### Droits et activités exigées du juge d'attelage

Après la réussite de l'examen de juge, le juge d'attelage peut être engagé lors de tournois nationaux. Le juge d'attelage peut également fonctionner en qualité de président de jury uniquement dans les épreuves libres comprenant seulement des parcours d'obstacles.

La visite des cours est obligatoire pour le juge d'attelage.

En cas d'absence lors de deux cours consécutifs, le juge sera suspendu provisoirement, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus officier jusqu'à sa participation à un prochain cours.

**SWISS EQUESTRIAN**

Postfach 726, Papiermühlestrasse 40 H, CH-3000 Bern 22  
+41 (0)31 335 43 43, info@swiss-equestrian.ch, swiss-equestrian.ch



Nom :

Prénom :

Rue :

NPA / Lieu :

Numéro de licence :

Natel :

E-Mail :

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Swiss Equestrian  
Case postale 726  
Papiermühlestrasse 40 H  
3000 Bern 22

---

**INSCRIPTION : Candidat juge d'attelage**

---

Exigences: Je possède une licence d'attelage M/S. No :

Je suis juge de dressage depuis le :

Entraîneur de société

No licence de dressage / saut :

Date de naissance :

Le candidat juge sera qualifié durant la formation. En cas de résultats insuffisants, la formation peut être interrompue sur proposition.

Voici ma demande d'admission en qualité de candidat juge d'attelage.

Signature du requérant : .....

---

**Appartenance à une société :**

Je suis membre de la société d'équitation ou d'attelage suivante : .....

Signature du président : .....